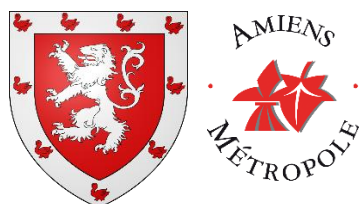


CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



Compte rendu de la réunion du vendredi 11 SEPTEMBRE 2020

Désignation du secrétaire de séance : Mme CUEILLE Isabelle

Etaient présents : Mr SANGLARD, Mme AMIABLE, Mme CUEILLE, Mme DESCAMPS, Mme CAILLY, Mr FOULON, Mr BENOIT, Mr LEIGNEL, Mr CAILLY, Mme LANGLOIS, Mr PHILLIPON, Mme GOMBART, Mr GOUPIL, Mr HORVILLE

Etaient absents : Mr GOUPIL (pouvoir à Mr FOULON Jérôme), Mr LEIGNEL (Pouvoir à Mr HORVILLE)

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de votants : 15

Date de la Convocation : 24/07/2020

Date d'affichage : 25/07/2020

L'an deux mille vingt 11 Septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SANGLARD Jonathan, Maire.

1. Souscription – Fondation du patrimoine – rénovation de la croix de chemin

Intervention de Marie-Paule AMIABLE, 1ère adjointe :

La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.



Objectif : collecte des dons pour le projet ouvrant droit à des réductions d'impôts pour les donateurs. Les dons faits à la Fondation du patrimoine sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % des montants versés dans la limite 5% du chiffre d'affaires HT. Pour les particuliers, un don de 100 euros permet une défiscalisation de 66 euros sur le revenu ou 75 euros sur l'impôt sur la fortune

Frais de 6% du montant de 5553,81 euros HT à reverser à la fondation du patrimoine

Frais de dossier de 150 euros à prévoir pour la commune

Après concertation, l'ensemble du conseil valide les frais de dossier et la souscription pour la rénovation de la croix de chemin.



Le Conseil Municipal vote à mains levées : 15 voix pour.

2. Maison médicale

Intervention Nathalie GOMBART, conseillère municipale :

Soutien de la municipalité pour signer la pétition menée la Mr GOMBART et Mr GERARD.

Le docteur VOISIN, souhaite partir à DAOURS et faire valoir son droit de VETO pour l'installation d'un nouveau dentiste pendant 2 ans. Une loi l'autorise à faire valoir cette clause

Le Conseil Municipal vote à mains levées : 15 voix pour.

3. Agence Postale communale

Intervention de Monsieur FOULON Jérôme, conseiller municipal :

La Mairie a obtenu un ACCORD DE PRINCIPE de l'APC pour la délocalisation de l'agence postale communale en mairie mi-octobre suite à la visite des installations.

➤ **REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE à prévoir :**

- Peinture de rafraîchissement pris en charge à 50% par la poste :

Mr SANGLARD présente 2 offres de prix au conseil municipal pour refaire les murs intérieurs de la mairie :

- 1^{ère} offre de prix : CATY PEINTURE : montant de 3818,40 euros TTC
- 2^{ème} offre de prix : MOREAU Peinture : montant de 2844,00 euros TTC

- Mobilier (bureaux, panneaux, plaques d'affichage, déplacement du boîtier pris en charge et des armoires fermés)

- Déplacement du coffre à prendre en charge par la mairie (mise en place de celui-ci sous la cage d'escalier)

➤ **AVANTAGE POUR LA COMMUNE :**

- - Mise à disposition par la poste d'un llot numérique Gratuitement, comprenant un ordinateur, scanner, imprimante pour les administrés (dans l'ancien bureau du maire)
- Modifications des horaires d'ouvertures de la Poste et de la Mairie
- Augmentation de la présence de la secrétaire (Elisabeth Parent) en Mairie (aujourd'hui qu'à mi-temps)
- Possibilité de Vente du bâtiment de la poste (recettes nettes pour la commune, plus de charge d'électricité, fioul et entretien du bâtiment)

➤ **PROPOSITION D'ACHAT** du Bâtiment par l'entreprise LEBEURRE. Pour un montant de 130000 euros (estimations agents immobilier / notaire : 120 000 à 140 000 euros)

L'avis des domaines n'est ici pas obligatoire car la commune n'a pas plus de 2.000 habitants. C'est facultatif. La Mairie prenne une délibération pour la vente mais dans une délibération préalable, elle doit prononcer le déclassement et la désaffectation de l'immeuble afin de le faire passer du domaine public de la commune à son domaine privé.

Après concertation de l'ensemble des conseillers, l'ensemble du conseil valide :

- **Délocalisation de l'agence postale en mairie**
- **Engager les travaux de peinture avec l'entreprise MOREAU (reste à charge pour la commune de 1422 euros TTC)**
- **Le déclassement et la désaffectation du bâtiment afin de le passer du domaine public au domaine privé**
- **Vente du bâtiment et du terrain à l'entreprise LEBEURRE pour un montant de 130 000 euros.**

Le Conseil Municipal vote à mains levées : 15 voix pour.

4. EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE

Intervention de Madame GUY Isabelle, Adjointe au Maire

Monsieur Jean-Serge FLOURY :

- En arrêts répétitifs depuis Mai 2020
- N'a pas souhaité faire ses examens médicaux recommandé
- Ne souhaite pas prendre sa retraite
- Convoqué à la Visite médicale obligatoire avant sa reprise (1^{er} septembre) Malgré la prise en charge du transport par le TAAM.
- A refusé la visite de l'assistante sociale à son domicile, et n'a pas répondu à aucuns appels téléphoniques
- Bail arrive à échéance en 2020 (logement de la poste), Mr SANGLARD lui a demandé devant plusieurs témoins s'il souhaite acheter le bâtiment de la poste en vue de la vente (aucun papier n'a été signé)

- Mauvais payeur : endettement vis-à-vis de la commune de plus de 9 000 euros (soit 20 loyers non payés en 2018-2019, Mme BRIAULT, ancienne Maire n'a pas informé l'ensemble de l'ancien conseil municipal de ce problème)
- N'a pas justifié son absence pendant deux jours consécutifs le 2 et 3 septembre (deux courriers recommandés ont été transmis)

Dominique DAVELUY :

- Suspendu 1 mois par la médecine du travail (du 11 août au 11 septembre) : n'a pas l'autorisation de conduire le matériel de la commune.
- Augmentation de salaire et de grade en suspens en attendant une amélioration de son travail

Intervention de Madame CUEUILLE Isabelle, conseillère municipale : Afin de remplacer Monsieur FLOURY Jean-Serge, Mme CUEUILLE propose un Contrat PEC. Il s'agit d'un nouveau type de contrat de travail visant à aider les personnes sans emploi ou ayant des difficultés sociales et professionnelles particulières à retrouver du travail. Le PEC représente un contrat gagnant-gagnant pour salarié et employeur.

En effet, pour le salarié, le PEC comporte les avantages suivants :

- Il bénéficie d'un accompagnement spécifique de l'employeur tout au long du contrat : l'employeur s'engage en effet à le former (formation qualifiante, montée en compétences, remise à niveau, etc.) et développer les compétences du salarié embauché avec le déploiement de moyens sur mesure (actions d'orientation, accompagnements professionnels, validation des acquis de l'expérience, etc.).
- Il apporte une expérience de travail rémunérée

Pour l'employeur, le PEC permet de :

- Faire face à des besoins en recrutement non satisfaits.
- Bénéficiaire d'aides financières : en recrutant une personne en contrat PEC, l'employeur touche une aide à l'insertion professionnelle d'un montant allant de 30% à 60% du SMIC (versement mensuel et par avance pendant toute la durée du contrat), et d'une aide à la formation.
- Bénéficiaire d'exonérations de charges sociales : avec le PEC, l'employeur peut avoir une « réduction générale » sur ses cotisations et contributions patronales diverses (assurance maladie, invalidité, assurance chômage, etc.)

L'ensemble des conseillers présent autorise Monsieur SANGLARD et Mme CUEILLE à prendre des renseignements pour ce type de contrat.

Monsieur SANGLARD présente ensuite avec Mme CAILLY l'ensemble des nouveaux équipements, commandé chez l'entreprise LEBEURRE comprenant : tee-shirt, pantalon, short et blouse fluo.

Monsieur SANGLARD informe le Conseil municipal que le véhicule sera disponible chez RENAULT GUEDET à RIVERY avant la fin du mois. Un flocage de celui-ci avec le logo de la commune a été commandé chez ART DHESIF. L'ancien camping sera repris pour un montant de 1000 euros.

5. BUDGET DE LA COMMUNE : point au 11/09/2020

Intervention de Monsieur HORVILLE Sébastien, Adjoint au Maire en charge du budget. Le budget à ce jour se présente avec :

Section de fonctionnement :

- | | |
|--|--------------|
| - Montant total des factures réelles : | 377 979,75 € |
| - Montant total du budget de fonctionnement prévisionnel : | 412 216,00 € |
| - Résultat d'excédent de fonctionnement : | 34 236,25 € |

Section d'investissement :

- | | |
|---|---------------|
| - Investissement prévisionnel : | 184 534,00 € |
| - Investissement réel au 11.09.2020 : | 201 391,66 € |
| - Virement section investissement nécessaire de | - 16 857,66 € |

Monsieur SANGLARD, demande également l'avis du conseil municipal pour l'achat de 4 tables de pique-nique en plastique recyclé pour un montant de 3 410,12 € TTC. Ce montant est prévu dans la section d'investissement.

Le virement de section d'investissement comprend également le montant des travaux ci-dessous rajoutés au budget primitif de juillet :

| | |
|---|------------|
| - LEADER EQUIPEMENT VITRINE EXTERIEURE pour l'école : | 426,00 € |
| - FDS MENUISERIE | 7 000,00 € |
| - BERGOGNE EBENISTE CROIX | 6 664,57 € |
| - LUKENDO VIDEO PROJECTEUR | 625,20 € |
| - SARL DESCAMPS (entourage des terrains de pétanque) | 863,60 € |

Concernant la Croix, le montant des travaux est prévu en attente du retour des dons.

Monsieur SANGLARD, informe également le conseil que le dossier de demande pour la Région Hauts-de-France « 1 millions d'arbres » a bien été réceptionné par le service instructeur et que celui-ci est complet. Le reste à charge pour la commune serait de 2035,00 € TTC au lieu de 6 648,00 € TTC après l'acceptation de la subvention (fin septembre). Ce devis comprend 100 arbres avec tuteurs, engrais et divers matériaux. La plantation aura lieu le 1^{er} novembre avec les enfants inscrits.

Monsieur HORVILLE, termine par :

| | |
|--|--------------|
| - Résultat positif prévisionnel de l'année comptable : | 72 914,59 € |
| - Vente de la Poste : | 130 000,00 € |
| - Bilan prévisionnel fin 2020 : | 202 914,59 € |

Le Conseil Municipal vote à mains levées : 15 voix pour le virement de 16 857,66 € à la section d'investissement.

6. AMENAGEMENTS SECURITAIRES

Monsieur SANGLARD, Maire de la commune présente différents projets :

- PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS - AMIENS MÉTROPOLE
* en cours d'étude avec le service voirie suite au rendez-vous du 3 Septembre
Convention de 30% du montant reste à charge pour la commune : 470 000 euros sur 5 ans montant prévisionnel de l'ensemble des aménagements de 197 0000 euros
- SECURISATION DES ROUTES : ALLONVILLE, RUE DU BOIS-GALHAUT, RUE CROIZETTE, RUE NEUVE et RUE AUX FEVES (propositions : passage en sens unique, places de stationnements alternés pour réduire la vitesse)
- AMENAGEMENT D'UN PARKING devant l'entrée de l'ancien camping avec réducteur de vitesse pour faire ralentir les membres du club de football.
- ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CAVEE (maitre d'œuvre ? – voir programmation en 2021 ou 2022)
- PASSAGE DES ROUTES EN ZONE 30 pour réduire la vitesse dans la commune

Monsieur le Maire rappelle que selon la loi, le stationnement sur trottoir est classé très gênant (passible d'une contravention de 135,00 €) depuis le décret 2015-808 du 2 juillet 2015 dont l'objet est l'adaptation des règles de circulation routière en vue de sécuriser et favoriser le cheminement des piétons (voir article R417-11 du Code la Route. L'accessibilité de la voirie, impose un cheminement libre de tout obstacle de 1,40 minimum (1,80 m recommandé, 1,20 m possible ponctuellement pour le passage d'un obstacle). Un véhicule à l'arrêt ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si un marquage au sol l'autorise expressément.

Concernant la signalisation verticales et horizontales (panneaux signalétiques et marquages au sols) la municipalité à solliciter l'aide des services d'Amiens métropole et la plateforme multiservices pour la réfection de l'ensemble des rues de la commune. Monsieur GOUPIL Jean-marie avait fait un rapport complet à ce sujet.

Monsieur SANGLARD informe les conseillers que :

- AMIENS METROPOLE prend en charge : 1289,16 euros TTC + 5395,00 euros TTC soit un montant de 6684,16 euros TTC (Pour l'ensemble des routes d'intérêts communautaires : route nationale, jusqu'à la poste, rue st ladre et rue de l'église)
- Propose que le devis pour les VOIES COMMUNALES (Uniquement pour refaire l'existant) d'un montant 969,16 euros ttc soit accepté.
Marquage au sol : 695,02 euros TTC
Panneaux : 274,14 euros TTC

Monsieur SANGLARD propose au conseil municipal d'engager également les aménagements ci-dessous :

- Création d'un parking et chicane avec stop pour réduire la vitesse : 1931,91 euros TTC (rue Pellion / rue du marais)
- Mise en place d'un Stop et sens interdit : 1342,02 euros (rue aux fèves)
- Création de places de stationnement : 3041,95 euros TTC (Rue Croizette, Rue d'Allonville, Rue du four des champs * cimetière, rue Couturelle et rue Neuve)
- Réfection des marquages (piste cyclable), sens interdit, sens unique avec pose d'un miroir en sortie : 2453,01 euros TTC (rue du bois galhaut)

Soit un Montant total du projet d'aménagement des rues communales : avec stationnement alternés de 9080,78 euros TTC

Ce budget travaux est prévu en fonctionnement et ne se rajoute pas à celui-ci.

Le Conseil Municipal vote à mains levées : 15 voix pour l'acceptation de l'ensemble des propositions et des devis.

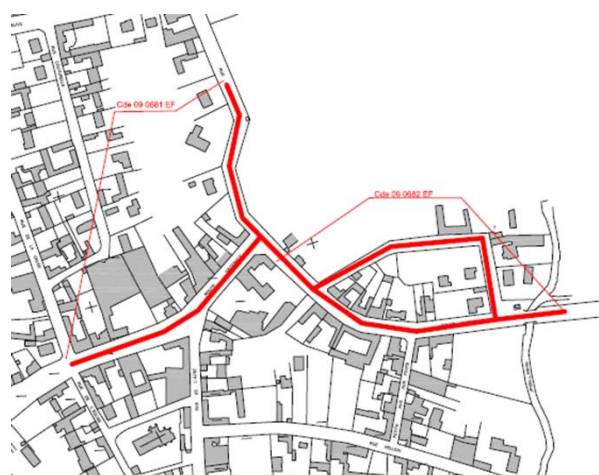
7. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur HORVILLE présente le projet proposé par la FDE pour l'enfouissement des réseaux de la route Nationale, rue du bois-galhaut et une partie de la rue Croizette.

Il présente ensuite 2 offres de prêt avec les différentes anuités nécessaires pour un budget de 30000 euros comprenant l'enfouissement des réseaux et la réfection des trottoirs.

Le montant des devis présentés de la FDE est de 241 000 euros TTC

L'ensemble de l'équipe municipale valide le projet d'enfouissement des réseaux. Monsieur SANGLARD rajoute qu'une partie est d'intérêt communautaire est donc potentiellement pris en charge par Amiens métropole. Une convention sera demandée à la FDE80 pour connaître le montant exacte de la prise en charge restante.



Le projet ne peut pas être décidé ce jour car le démarrage des travaux ne peut être possible qu'en janvier 2021. La décision est donc reportée au prochain conseil municipal (mi-novembre)

8. JOURNEE CITOYENNE

Monsieur SANGLARD, maire de la commune présente l'organisation de la journée citoyenne sur laquelle il a travaillé avec Isabelle GUY, Nathalie GOMBART et Marie-Paule AMIABLE.

Celle-ci aura lieu le samedi 31 octobre 2020. Les différents chantiers sont validés par le conseil.

Une réunion d'information sera à organiser la semaine précédant l'événement avec les participants. A ce jour, plus de 25 personnes ont répondu au coupon-réponse.

Le repas sera offert aux bénévoles, ainsi qu'un Kway.

9. RECAPITULATIF DES TRAVAUX SUR LE SITE DE L'ANCIEN CAMPING

Monsieur SANGLARD, Maire de la commune présente le calendrier prévisionnel des travaux :

- ELAG CONSEIL : abatages des arbres jusqu'au 18 octobre
- VENTE DE BOIS A ORGANISER – 20 € / stère à retirer sur place (estimation 100 stères à vendre) déjà plus de 15 personnes inscrites
- DTL : Démolition des bâtiments communaux vers le 15/09 (vu avec DTL Terrassement) le permis de démolir est accordé
- QUALICITE : livraison des jeux dernière semaine de Septembre (confirmer la date de livraison au fournisseur
- SHANAEL ARTS : graff sur le bâtiment de l'entrée du camping le 15/09
- SST : Pose des jeux avant le 15/10 (délai de séchage 15 jours mini pour l'ouverture)
- GRAVILLONS 4/8 roulés 100 tonnes (à mettre en place par nos soins * voir avec Adrien Leignel et quelques bénévoles)
- MOBILIER URBAIN : faire les dalles béton par les employés municipaux avant le 15/10 pour permettre la pose du mobilier urbain. Y compris la pose des 3 barrières de 4m en plastique recyclé pour bloquer l'accès aux marais/camping pour les véhicules non autorisés
- CLOTURE ECO-PATURAGE : à voir pour la journée citoyenne

10. BENNE A DECHETS VERT

Compte tenu de la création d'un parking devant l'entrée de l'ancien camping, le conseil municipal après présentation de différents endroits, vote à l'unanimité le déplacement de la benne au bout de la rue du marais.

11. DIVERS

- Le conseil délibère également à l'unanimité sur :
 - Le passage pour le passage de cavaliers sur l'Hallue et dans la commune
 - Le passage de la route d'Artagnan sur la commune de Querrieu
- Mme CUEILLE présente le projet numérique de l'école comprenant la mise en place de TBI dans les classes et la fourniture de tablettes numériques.
- Monsieur SANGLARD informe le conseil qu'un projet de mutualisation des services est en réflexion avec les différentes communes d'Amiens métropole pour la restauration scolaire. En tant que Conseiller d'Amiens métropole, il en a fait la demande lors du séminaire des maires le 4 et 5 septembre.
- Livraison des corbeilles de propreté fin septembre. Celles-ci seront installés par les employés municipaux.